Conseil Municipal - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Suite à la démission de Mme Françoise BRANGET de son mandat de Conseillère Municipale de Besançon à compter du 22 mars 2010, il convient, conformément à l'article L 270 du Code Electoral, de procéder à l'installation de M. Jean-Marie GIRERD, candidat issu de la même liste et suivant le dernier élu, qui a accepté de siéger au Conseil Municipal par courrier du 6 avril 2010.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce changement.

«M. LE MAIRE: Je souhaite la bienvenue à Jean-Marie GIRERD qui remplace Françoise BRANGET qui désormais siège à la Région de Franche-Comté. Je voulais d'abord lui adresser mes félicitations. J'ai eu l'occasion de remercier aussi Mme BRANGET pour son travail ici. Je vous demande de prendre acte de ce changement et j'espère, je suis même sûr puisque vous étiez déjà investi dans des conseils de quartier que vous aurez, comme dans ces instances, une action constructive ici au sein de la minorité municipale.

M. Jean-Marie GIRERD: Les gens ne me connaissant pas, j'ai préparé un petit CV rapide. Je suis né à Alger en 1956, ma famille s'est installée en Lorraine un peu avant l'Indépendance et j'y ai vécu jusqu'à l'obtention de mon diplôme d'ingénieur en 1979. Après quelques années en région parisienne, les hasards de ma vie professionnelle m'ont amené à Besançon en 1993. Ayant fortement apprécié la Ville de Besançon et sa région, nous avons décidé de nous y installer définitivement en 1998 lorsque je me suis mis à mon compte dans le conseil, la formation et la mise en place de démarche qualité dans l'industrie, les services. En parallèle à cette activité, je suis maître de conférence associé à l'Université de Franche-Comté depuis 2007.

J'arrive pour ce premier Conseil le 10 mai 2010 et je tiens plus particulièrement à évoquer ce jour le souvenir d'un homme politique franc-comtois qui a été Député et Président du Conseil Général du Doubs. Cet homme a montré tout au long de sa carrière politique un courage exceptionnel. Il s'agit de Léonel de MOUSTIER qui est mort en déportation le 10 mai 1945 à Neuengamme il y a exactement 65 ans aujourd'hui. Ce fut un des 80 parlementaires ayant voté contre les pleins pouvoirs au Maréchal PETAIN en juillet 1940. Après cet acte courageux, il a mis en place des réseaux de résistance dans le Doubs et fut arrêté et déporté en 1943. Ses actes de courage furent récompensés en étant compagnon de la libération à titre posthume. Je suis donc très heureux d'être parmi vous aujourd'hui. Je vous remercie de votre accueil Monsieur le Maire, et donc cet homme politique doit représenter un exemple et je tenais à l'évoquer puisque nous avons le loisir de compter parmi nous à la fois deux anciens Députés, vous Monsieur le Maire et M. Jean ROSSELOT.

M. LE MAIRE: Merci Monsieur GIRERD, soyez le bienvenu. Vous avez raison M. de MOUSTIER est un grand nom de la vie politique, c'est pour cela d'ailleurs que, en lien avec sa famille, ses enfants, nous avons mis en place, vous le savez certainement, au square Saint-Amour une plaque commémorative, à l'initiative entre autres de Joseph PINARD. Je crois que la Préfecture possède aussi maintenant une salle de Moustier puisqu'effectivement M. de MOUSTIER était un très grand nom de la République, un républicain, un résistant comme vous l'avez rappelé. C'est un membre d'une famille très républicaine et nous connaissons bien ses descendants, nous les voyons assez fréquemment et je crois que vous avez raison de rappeler le souvenir de cet homme tout à fait exceptionnel. Concernant le 10 mai, j'avais pour ma part aussi un autre souvenir que vous ne partagez pas forcément, celui d'un autre grand homme même si on peut avoir une analyse partagée sur ce qu'il a fait, mais je me souviens parfaitement du 10 mai 1981 que j'ai passé ici aux côtés de Robert SCHWINT. Soyez le bienvenu».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de l'installation de M. GIRERD aux lieu et place de Mme BRANGET.

Récépissé préfectoral du 18 mai 2010.